



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4255

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon - Réhabilitation du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et des voiries adjacentes - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Sécheresse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4255**

commission principale :	finances, institutions et ressources
commune (s) :	Lyon 2°
objet :	<b>Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon - Réhabilitation du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) et des voiries adjacentes - Individualisation partielle d'autorisation de programme</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache s'inscrit dans les objectifs du protocole d'intention "Desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors (rive Droite du Rhône)". Le protocole a été signé par l'ensemble des partenaires de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) en 2007, et plus particulièrement dans le cadre de l'objectif 3 "Amélioration des conditions de rabattement et de l'intermodalité en gare sur l'axe par des actions concernant les gares de Perrache, Oullins, Vernaison, Givors-ville, Givors-canal".

Le projet REAL a pour objectif principal de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Le contexte urbain du projet a sensiblement évolué. L'intégration du secteur de la Confluence dans un projet globalisé en incluant les quartiers de Perrache et de Sainte Blandine a permis de présenter un projet urbain intégré en réunion publique de juin 2010. Un travail partenarial a ensuite été mené par la société publique locale (SPL) Lyon Confluence avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de réaliser les études de faisabilité pour aboutir à un scénario cible de réaménagement du PEM de Perrache début 2013. C'est dans ce contexte que le "comité stratégique des gares" du 4 avril 2013 a validé le scénario cible présenté ci-après.

Le projet d'aménagement du PEM de Perrache a pour objectif :

- la simplification des liaisons sud-nord et nord-sud afin de supprimer le verrou que représente ce secteur,
- une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la Presqu'île par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics, dans une logique d'intégration urbaine au quartier existant,
- l'amélioration de l'intermodalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au sud.

**1° - Les aménagements du PEM de Perrache à échéance 2018 - 2020 : objectif, contenu et pilotage des études**

Dans le cadre d'une première étape, la SPL Lyon Confluence a conduit en 2009 et 2010 une étude urbaine et de pré-faisabilité du PEM Perrache en lien avec les évolutions du quartier. Cette étude portait sur les éléments suivants :

- une étude urbaine du secteur Perrache-Sainte Blandine en lien avec le développement de la Confluence. Ce volet de l'étude a permis d'établir un schéma d'intention de réaménagement des espaces publics autour de la gare et de réorganisation des circulations au sein du pôle d'échanges avec la création d'une nouvelle place urbaine, la place Perrache entre la gare et le Centre d'échanges,
- un concept de réaménagement du pôle privilégiant le niveau 6 mètres (quais) permettant d'intégrer les enjeux d'accessibilité et de cheminements tous modes, afin d'améliorer la desserte notamment du sud vers le nord, en cohérence avec le développement de la Confluence.

Les études permettant de vérifier les faisabilités techniques, de structure, de génie civil, de réseaux mais également d'organisation des constructions, des flux mécanisés et des modes doux ont été conduites de 2011 à 2013. Ces études, réalisées en partenariat étroit entre les différents maîtres d'ouvrages intervenant sur le site, ont permis la validation du programme suivant :

D'une part pour fluidifier les cheminements piétons et les liaisons entre la Confluence et la Presqu'île, y compris en transport collectif :

- la piétonnisation de la voûte ouest qui est actuellement une voirie routière. La circulation est déournée sur la voûte dite Delandine, réaménagée,
- la démolition de la passerelle à 12 mètres reliant le centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) à la gare,
- l'aménagement des places Perrache actuellement situées sous la passerelle reliant le CELP à la gare et occupés par des voitures en stationnement (parking, loueurs, taxis), cars, du terminus du tramway T2,
- le report du terminus T2 sur le cours Charlemagne et la piétonnisation du cours Suchet ainsi que la place des Archives.

En conséquence, et en accompagnement des traversées piétonnes, des aménagements de reconstitution des fonctions hébergées dans le CELP sont à prévoir, ainsi que la démolition d'éléments de structure permettant de déclasser la voûte ouest, actuellement qualifiée en tunnel routier, en voûte piétonne confortable et aérée.

D'autre part pour aménager la gare SNCF en cohérence avec l'évolution du quartier et des traversées piétonnes, Gares et Connexions et Réseau ferré de France (RFF) proposent, dans le programme cible, d'ouvrir la gare au sud par un nouvel accès situé sur la place des Archives, de retrouver la façade nord de la gare au niveau 6 mètres et, pour se faire, de réaménager les espaces intermodaux, de commerces et services liés à la gare. Sont programmées :

- une nouvelle spatialisation des fonctions intermodales nécessaires au fonctionnement de la gare : taxis, loueurs, vélos, voiture, cars TER,
- une nouvelle spatialisation des fonctions de commerces et services indispensables aux usagers (guichet, distributeur, salle d'attente, etc.).

Le rendu des études d'avant-projet est prévu pour mi-2015. Elles permettront d'engager les procédures réglementaires : concertation préalable, enquête publique.

La démarche engagée est partenariale. La Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, la SPL Lyon Confluence, la Région Rhône-Alpes, l'État, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la SNCF Gares et Connexions et RFF y sont associés. Le SYTRAL, Gares et Connexions, RFF conduisent les études sous leur maîtrise d'ouvrage. La SPL Lyon Confluence assure la coordination d'ensemble des études. Cette gouvernance est inscrite dans la convention partenariale de financement, qui en définit les modalités, et qui sera soumise à l'approbation d'un prochain Conseil de communauté.

A la suite des études d'avant-projet, chaque maître d'ouvrage prendra à sa charge la réalisation des études de projet puis des travaux à engager. Des conventions de financement des études de projet et des travaux seront proposées.

Pour respecter le calendrier du projet, la Communauté urbaine engagera les consultations de maîtrise d'œuvre dès le début 2014, tant sur la réhabilitation du CELP que sur les premiers travaux de réaménagement de voirie.

## **2° - Équipements et éléments d'ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine**

Ils portent sur :

- l'adaptation du bâtiment du CELP au projet urbain et sa reconfiguration pour répondre à l'évolution de ses fonctionnalités. Cet aspect sera traité par la direction de la logistique et des bâtiments (DLB),
- la modification de certaines voiries aux abords du quartier Perrache pour reporter les flux automobiles actuellement absorbés par la voûte ouest destinée à être piétonnée. Cet aspect sera traité par la direction de la voirie (DV).

### Le centre d'échanges de Lyon Perrache

Les études de faisabilité ont démontré que le projet urbain avait un impact très fort sur le fonctionnement de l'établissement, du fait de la modification importante de la répartition des flux. Dès lors, le traitement du CELP ne pouvait plus s'envisager sous le seul aspect d'une adaptation aux impacts directs du projet urbain mais devait être étudié plus largement afin que cet ensemble immobilier puisse devenir plus attractif et s'insérer davantage dans son environnement urbain.

Sur la base d'une étude de commerces et services menée à l'échelle globale du quartier par la SPL Lyon Confluence, un programme de nouvelles fonctionnalités a ainsi été imaginé permettant de réorganiser les fonctions existantes, comme la crèche municipale, les locaux de sécurité ou les locaux du personnel d'entretien du CELP, mais aussi d'offrir de nouveaux locaux d'activités disposant d'une meilleure attractivité commerciale.

Le projet de requalification du CELP entend, en outre, s'orienter dans une démarche de développement durable avec le développement d'un espace de logistique urbain (plateforme de stockage de marchandises et de distribution aux commerçants du quartier par des petits porteurs non polluants). L'ensemble des interventions sur l'enveloppe du CELP aura également pour objectif l'amélioration de l'intégration paysagère du bâtiment dans son environnement et l'amélioration du bilan annuel d'exploitation par une réduction des dépenses, notamment des consommations énergétiques, et une augmentation des recettes, par une meilleure valorisation des espaces commerciaux.

### Le réaménagement des voiries adjacentes

Afin de permettre la piétonnisation de la voûte ouest, les réaménagements de voirie suivants doivent être étudiés :

- mise en sens unique sud nord, de la trémie est située sous le CELP,
- réfection partielle de la voie qui borde l'est de la place Carnot,
- réaménagement du tourné à gauche au débouché du pont Kitchener et du quai Rambaud.

Les études de faisabilité font ressortir un coût prévisionnel d'investissement en travaux seuls de 22,7 M€ HT pour l'opération du CELP, soit un montant toutes dépenses confondues de 42,5 M€ TTC (valeur octobre 2013) et 2,3 M€ HT pour une première tranche de travaux de voirie.

Ces chiffres doivent être précisés par des études plus poussées. A ce titre, une première individualisation d'autorisation de programme de 2 200 000 € TTC permettra :

- l'engagement de la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre relevant de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et portant sur les études de diagnostic et d'avant-projets du CELP,
- l'engagement de la partie technique portant sur les études de conception des marchés de contrôle technique et de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS) du CELP,
- l'engagement d'investigations complémentaires à la demande de l'équipe de maîtrise d'œuvre du CELP pour orienter ou asseoir les hypothèses des études telles que relevés topographiques, missions géotechniques, sondages destructifs, diagnostics plomb et amiante,
- l'engagement des études de réaménagement des voiries.

	Prestations	Montant € TTC (TVA à 20 % 01/01/2014)
Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP)	maîtrise d'œuvre pour le bâtiment CELP - 1ère tranche diagnostic et avant-projets (y compris investigations complémentaires)	1 650 000
Voirie	études techniques de niveau avant-projet pour une première tranche de travaux de voirie	550 000
	<b>montant de l'individualisation partielle d'autorisation de programme à effectuer</b>	<b>2 200 000</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'opération de réhabilitation du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) d'un montant de 42,5 M€ (valeur octobre 2013) toutes dépenses confondues.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 1 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 290 000 € en 2014, 1 234 000 € en 2015, 126 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P082905 pour la réhabilitation du CELP.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 550 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 137 000 € en 2014, 413 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P082906 pour les voiries adjacentes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**